RUST CHECK CORP.
6175 Danville Road,
Mississauga ONTARIO,
CANADA L5T 2H7

PRODUIT: RUST CHECK RUST PAINT - BLANC LUSTRE 21423 340G



Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIETE

FABRICANT	RUST CHECK CORP. 6175 Danville Road, Mississaga ONTARIO, CANADA L5T 2H7 PHONE: (905) 670-5411 CANUTEC EMERGENCY #:1-613-996-6666(24HR)
NOM DE PRODUIT	RUST CHECK RUST PAINT 21423 BLANC LUSTRE 340G
FAMILLE CHIMIQUE	ALKYDE ENDUIRE.
POIDS MOLECULAIRE	NON APPLICABLE.
FORMULE CHIMIQUE	MELANGE.
NOMS DE MARQUE ET SYNONYMES	NON APPLICABLE.
USAGE DE PRODUIT	PEINTURE DE JET.
CAS #	NON APPLICABLE.

Section 02: COMPOSITION/INGREDIENTS SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
ACETONE	15-40	750 ppm	67-64-1	>9750 mg/kg RAT - ORALE	>16000 ppm (4 h) RAT - INHAL
TOLUENE	1-5	50 ppm	108-88-3	5000 mg/kg RAT - ORALE	8000 ppm (4 h) RAT - INHAL
XYLENE	5-10	100 ppm	1330-20-7	4.3 g/kg RAT - ORALE	6350 ppm (4 h) RAT - INHAL
ETHYLBENZENE	1-5	100 ppm	100-41-4	5460 mg/kg RAT-ORALE	NON DISPONIBLE
METHYL ETHYL KETONE	5-10	200 ppm	78-93-3	3400 mg/kg RAT - ORALE	8000 ppm (8 h) RAT - INHAL
ACETATE DE L'ETHER DU PROPYLENE GLYCOL	1-5	N/E	108-65-6	8500 mg/kg RAT - ORALE	>4345 ppm (6 h) RAT - INHAL
ISOBUTANE	5-10	1000 ppm	75-28-5	NON APPLICABLE	142,500 ppm (4h) RAT - INHAL
PROPANE	5-10. 10-30.				

Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE DE PENETRATION	
INGESTION	PEUT CAUSER DES MAUX DE TETE, DES NAUSEES, DES VOMISSEMENTS ET DES FAIBLESSES.
INHALATION AIGUE	IRRITE LES VOIES RESPIRATOIRES. AGENT(S) DE PROPULSION - SIMPLE ASPHYXIANT.
CONTACT AVEC LES YEUX	PEUT CAUSER DES IRRITATION.
ABSORPTION PAR LA PEAU	AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR LE MELANGE DE CE PRODUIT.
CONTACT AVEC LA PEAU	IRRITATION LEGERE.
EFFETS D'EXPOSITION AIGUE	VERTIGES, NAUSEES. IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.
EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE	LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT.
LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT	VOIR SECTION II.

Section 04: PREMIER SOINS

PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCED'URGENCE	CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER LES YEUX A GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET CONSULTER UN MEDECIN. CONTACT AVEC LA PEAU: LAVER LA PEAU ATTEINTE A L EAU ET AU SAVON DOUX. INHALATION: SORTIE LA VICTIME AU GRAND AIR. INGESTION: NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX.

Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION	272-527.
PROCEDURES SPECIALES	ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLEURS DE PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE PROTECTION.
INFLAMMABILITE	HAUTEMENT INFLAMMABLE.
SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS?	CHALEUR EXCESSIVE, ETINCELLES ET FLAMMES.
MOYENS D'EXTINCTION	DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE.
POINT D'ECLAIR (C), EN COUPELLE FERMEE .. TAG	LA VALEUR CONNUE LA PLUS BASSE EST L'ACETONE @ -18C.
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE (% VOLUME)	12.8.

PRODUIT: RUST CHECK RUST PAINT - BLANC LUSTRE 21423 340G

Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

SEUIL MINIMAL D'IMFLAMMABILITE..... (% VOLUME)	1.
DONNEES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION.	
SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES.....	NON APPLICABLE.
SENSIBILITE AUX CHOCS.....	NON APPLICABLE.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.....	VAPEUR ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.
PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL EST CLASSEE COMME:.....	>15cm MAIS <100cm .
RETOUR DE FLAMME.....	NON.

Section 06: MESURES DE DÉCHARGEMENT ACCIDENTEL

PROCEDURES DE NETTOYAGE FUITE/DEVERSEMENT	ELOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATERIAU ABSORBANT INERTE ET DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ETINCELLES. EVITER D'INHALER LES VAPEURS. AERER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCES AUX COURS D'EAU.

Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE.....	GARDER A L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES.
CONTROLES D'INGENIERIE.....	VENTILATION - LOCALE (MECANIQUE LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE.
PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE	RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AERE, DONT LA TEMPERATURE D'EXCEDE PAS 50 DEG C.
MATIERES SYNERGIQUES.....	AUCUN CONNU.

Section 08: PROTECTION DE L'EXPOSITION CONTROLS/PERSONAL

GANTS/TYPE.....	PORTER DES GANTS RESISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.
RESPIRATOIRE/TYPE.....	LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE, ON RECOMMANDE D'UTILISER UN RESPIRATEUR DU TYPE A CARTOUCHE (NIOSH/MSHATC 23C OU EGALER.
YEUX/TYPE.....	VERRES DE SECURITE.
CHAUSSURES/TYPE.....	PAS NORMALEMENT REQUIS.
AUTRE/TYPE.....	NON REQUIS(E).

Section 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE.....	AEROSOL.
APPARENCE.....	BLANC.
ODEUR.....	CETONE.
SEUIL DE L'ODEUR.....	NON DISPONIBLE.
PRESSION DE VAPEUR(PSIG)(AER)..... @ 20 C	55-65.
POINT D'EBULLITION.....	57 - 150.
TAUX D'EVAPORATION..... ACETATE DE BUTYLE NORMALE	PLUS DE 1.
DENSITE DE VAPEUR (AIR=1)..... (PAR POIDS)	PLUS DE 1.
SOLUBILITE DANS L'EAU g/L (20°C).....	NON DISPONIBLE.
pH.....	NON APPLICABLE.
DENSITE (LIQUIDE).....	0.94-0.98.
COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE.....	NON DISPONIBLE.
POINT DE CONGELATION:(°C).....	NON DISPONIBLE.
% DE LA VOLATILITE DE AEROSOL..... (PAR POIDS)	80-81.
DENSITE (AEROSOL).....	0.78-0.82.

Section 10: STABILITE ET REACTIVITE

PRODUITS DANGEREUX DE DECOMPOSITION.....	VAPEURS ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.
STABLE CHIMIQUEMENT:	
OUI.....	SOUS DES CONDITIONS NORMALES.
NON, QUELLES CONDITIONS?.....	NON APPLICABLE.
COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES SUBSTANCES.	
NO, LESQUELLES?.....	OXYDANTS PUISSANTS.
REACTIVITE, SOUS QUELLES CONDITIONS?....	NON APPLICABLE.
RISQUE DE POLYMERISATION DANGEREUSE..	NE SE PRODUIRA PAS.

Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE

EFFETS DE REPRODUCTION.....	LORS DE CERTAINES ETUDES CHEZ DES ANIMAUX, DES EXPOSITIONS ELEVEES AU XYLENE, SOUVENT A DES NIVEAUX TOXIQUES POUR LA MERE, ONT AFFECTE LE DEVELOPPEM ENT DE L'EMBRYON ET DU FOETUS. LA SIGNIFICATION DE CETTE OBSERVATION N'EST PAS CONNUE CHEZ L'HOMME. TOLUENE - ON A CONSTATE QU'UNE EXPOSITION REPETEE ET PROLONGEE AU TOLUENE (A DES NIVEAUX SUPERLEURS A ENVIRON 1500 mg/litre) SUR DES ANIMAUX FEMELLES ENCEINTES PEUT ETRE NUISIBLE AU DEVELOPPEMENT DU FOETUS.
IRRITATION DU PRODUIT.....	IRRITANT DES YEUX ET DE LA PEAU.
CAPACITE DE SENSIBILISATION DU PRODUIT..	INCONNU(E).

PRODUIT: RUST CHECK RUST PAINT - BLANC LUSTRE 21423 340G

Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE

CARCINOGENICITY/MUTAGENICITY.....	XYLÈNE - CE PRODUIT CONTIENT L'ÉTHYLBENZÈNE (L'ÉTHYLBENZÈNE EST EN XYLÈNE). L'ÉTHYLBENZÈNE A ÉTÉ MONTRÉ AU CANCER DE CAUSE CHEZ DES ANIMAUX DE LABORATOIRE. LES ESSAIS DE TOXICITÉ EFFECTUÉS POUR DES EFFETS CHRONIQUES ET LA MUTAGÉNICITÉ ONT ÉTÉ AMORCE DE PLASTIQUE DE NEGATIVE.FLEXIBLE. LA PERTINENCE DE CECI QUI TROUVE AVEC DES HUMAINS EST INCERTAINE. IARC A CLASSIFIÉ ETHYBENZENE COMME CARCINOGÈNE HUMAIN POSSIBLE.
TERATOGENESE.....	AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE NUISIBLE N'EST PRESUME.

Section 12: RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUE

ENVIROMENTAL.....	NON DISPONIBLE.

Section 13: DECHETS

METHODE D'ELIMINATION.....	NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU, MEME VIDES. ELIMINER CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION LOCALE,PROVINCIALE ET FEDERALE.

Section 14: L'INFORMATION DE TRANSPORT

CLASSIFICATION DU T.M.D.....	BIEN DE CONSOMMATION (AEROSOLS, UN1950, CLASS 2.1).
D.O.T. CLASSIFICATION.....	BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.

Section 15: LEGISLATION

RÈGLEMENTS CANADIENS	

CLASSIFICATION SIMDUT.....	A,B5,D2A,D2B.
CNFC SECTION 3.3.5.....	NIVEAU 2.
CEPA (Loi Canadienne De Protection D'Enviromental)	TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉES SUR LA LISTE CANADIENNE DE SUBSTANCES DE DOMISTIC (DSL) OU NE SONT PAS EXIGÉES POUR ÊTRE ÉNUMÉRÉES.
RÈGLEMENTS U.S.	

NIVEAU DE HMIS - SANTE.....	2 HASARD MOYEN.
NIVEAU DE HMIS - INCENDIE.....	4 HASARD SEVERE.
NIVEAU DE HMIS - REACTIVITE.....	1 HASARD QUELQUE PEU.
HMIS ÉVALUANT LA PROTECTION PERSONNELLE	B.
NFPA CODE 30B.....	NIVEAU 2.
L'INFORMATION DE SARA 313 :.....	CE PRODUIT CONTIENT LES SUBSTANCES SUIVANTES SUJET AUX CONDITIONS DE REPORTAGE DE LA SECTION 313 DU TITRE III DES AMENDEMENTS DE SUPERFUND ET DE L'ACTE DE REAUTHORIZATION DE LA PARTIE 372 DE 1986 ET 40 CFR :. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE :. *108-88-3 TOLUENE. *1330-20-7 XYLENE. *100-41-4 ETHYL BENZENE .
CALIFORNIA PROPOSITION 65:.....	LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU POTABLE SÛRE DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION DE 1986 :. AVERTISSEMENT: CE PRODUIT CONTIENT DES SUBSTANCES CHIMIQUES DECLAREES ARESPONSABLES DE CANCER, MALFORMATIONS CONGENITALES OU AUTRES ANORMALIES DE LA REPRODUCTION PAR L'ETAT DE CALAFORNIE. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE :. *108-88-3 TOLUENE. *100-41-4 ETHYL BENZENE IN XYLENE.
TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances des)	TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR LE INVENTAIRE DE TSCA. TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE.
V.O.C.(M.I.R.).....	SONT CONFORMES AU CARB LA MIR = 1.4 POUR LES PEINTURES NON PLATES ET 1.2 POUR LES PEINTURES PLATES.

Section 16: AUTRE RENSEIGNEMENTS

NOTICE DE RUST CHECK CORP	LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALETIQUE SONT FOURNISGRATUITEMENT PAR RUST CHECK CORP. BIEN QUE NOUS LES CROYONS FIABLES, ILS S'ADRESSENT A DES PERSONNES QUALIFIEES QUI S EN SERVENT A LEURS PROPRES RISQUES. RUST CHECK CORP. N ASSUME AUCUNE RESPONSABILITE QUANT AUX EVENEMENTS QUI PEUVENT SE PRODUIRE OU AUX DOMMAGES QUI PEUVENT DECOULER DE LEUR UTILISATION. LES RENSEIGNEMENTS QUI APPARAISSENT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALETIQUE NE SE RAPPORTENT QU AU PRODUIT DESIGNE SUR CELLE-CI ET NE S' APPLIQUENT PAS A NUE UTILISATION AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU DANS AUTRES PROCEDES.
PREPARE PAR.....	TECHNICAL SERVICES
PREPARATION DATE	June 15, 2018